

RAPPORT À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE 2024-2025**SECTEUR DES JEUNES****ERICA LAMOTHE, CONSEILLÈRE SYNDICALE****JUIN 2025****Coup d'œil sur l'année**

Une autre année s'est déjà écoulée en un clin d'œil! En plus des tâches régulières qu'apporte la rentrée, les négociations locales étaient en plein cours jusqu'à la fin du mois de novembre, et les enseignantes et enseignants ont voté pour accepter notre entente de principe au début décembre. La période d'affectation cette année a été particulièrement occupée alors que j'aidais les enseignantes et enseignants à s'orienter parmi tous les changements qui sont entrés en vigueur avec la nouvelle entente locale.

La majorité de mon temps au bureau du SEP était dédié à assister les enseignantes et enseignants avec divers problèmes liés à l'application de nos ententes collectives. J'ai aidé les enseignantes et enseignants à gérer l'excès, les mutations et la priorité d'emploi, de même que les congés sans traitement, les journées de congés spéciaux, les problèmes liés à la paie, les tâches, les horaires et les contrats, en plus de nombreuses autres inquiétudes qui m'étaient soulevées.

Une autre de mes tâches est de siéger à divers comités : comité des relations de travail, comité des politiques éducatives, comité central de perfectionnement, comité paritaire central sur les besoins particuliers et les comités paritaires d'organisation scolaire avec la commission scolaire ainsi que le comité des besoins particuliers de l'APEQ. Je fais également partie de l'équipe de négociations locales, du comité exécutif du SEP, et je siège comme observatrice au conseil d'administration de l'APEQ.

J'ai animé deux séances d'information conjointes en format virtuel avec le directeur adjoint des ressources humaines :

- **Séance d'information sur l'excès**

Cette séance d'information a eu lieu le 30 avril et avait comme objectif d'informer les enseignantes et enseignants déclarés excédentaires quant aux prochaines étapes à suivre ainsi que pour les orienter à travers le processus.

- **Séance d'information sur la priorité d'emploi**

Cette séance d'information en format virtuel a eu lieu le 21 mai et avait comme objectif d'expliquer la liste de priorité d'emploi et le fonctionnement

de la rencontre. Un total de 93 enseignantes et enseignants ont participé à la présentation cette année, laquelle incluait une explication détaillée des nouveaux paramètres entourant les catégories, les qualifications pour le français, et la sélection des postes, qui font tous partie de notre nouvelle entente locale.

Rapport technique sur l'affectation

Congés sans traitement

Il y a eu 98 demandes de congés sans traitement à temps partiel ou à temps plein pour l'année scolaire 2025-2026; toutes ces demandes ont été acceptées sauf 4. Ces données n'incluent pas les demandes soumises après la date butoir, lesquelles demandes ont été refusées.

Excès

En date du 30 avril 2025, un total de **24 enseignantes et enseignants** étaient déclarés excédentaires, comparativement à 36 l'année dernière. Parmi ces derniers:

- 17 étaient enseignantes ou enseignants au primaire
 - 15 étaient déclarés excédentaires au niveau de l'école seulement:
 - 5 au préscolaire (*Kindergarten*)
 - 3 *English Generalist*
 - 4 en français langue seconde au primaire
 - 1 en musique
 - 2 au préscolaire
 - 2 étaient déclarés excédentaires au niveau de l'école et de la commission scolaire:
 - 2 au préscolaire (*Kindergarten*)
- 7 étaient enseignantes ou enseignants au secondaire
 - 6 étaient déclarés excédentaires au niveau de l'école seulement:
 - 2 en ressource au secondaire
 - 3 *Secondary English/Drama*
 - 1 *Secondary Mathematics*
 - 1 était déclaré excédentaire au niveau de l'école et de la commission scolaire
 - 1 *Secondary Arts*

Au moment de rédiger ce rapport, 2 des enseignantes ou enseignants déclarés excédentaires au niveau de la commission scolaire avaient été épargnés et placés de même que les autres enseignantes et enseignants excédentaires. 1 enseignante ou enseignant déclaré excédentaire au niveau de la commission scolaire est toujours sans affectation, et 2 enseignantes ou enseignants se sont vus octroyer leur droit de retour.

Mutations volontaires

Selon notre nouvelle entente locale, les mutations volontaires ont été combinées en une seule ronde qui inclut une liste de souhaits, dans le but d'allouer du temps dans le processus d'affectation aux enseignantes et enseignants E2 de muter également. Les enseignantes et enseignants avaient jusqu'au 23 mai pour soumettre leur demande en remplissant le formulaire approprié. Cette année, 77 enseignantes et enseignants ont soumis une demande de mutation. Il y avait également 4 demandes d'échange de poste-à-poste. Les enseignantes et enseignants seront informés de la décision liée à leur demande d'ici le 3 juin.

Mutations E2

Les enseignantes et enseignants détenant présentement un poste E2 auront l'occasion de soumettre une demande de mutation pour d'autres postes E2 ou à des postes E1 qui seront vacants entre le 18 et le 20 juin. Tout nouveau poste E1 qui deviendra vacant après le 20 juin sera offert aux enseignantes et enseignants qui détiennent présentement un poste E2 dans une même catégorie.

Rencontre de priorité d'emploi 2024

La rencontre de priorité d'emploi s'est déroulée sur Zoom sur une période de deux jours, soit les 27 et 28 juin. Il y avait 293 enseignantes et enseignants sur la liste de priorité d'emploi de 2024-2025.

	# d'enseignantes et enseignants 2024	# d'enseignantes et enseignants 2023	% 2024	% 2023
Nombre total d'enseignants qui ont quitté avec un contrat	234	246	80 %	81 %
Ont exercé leur droit de premier refus et feront leur recherche individuellement	20	15	7 %	5 %
Aucun poste de plus de 50 % dans leur catégorie	4	3	1 %	1 %

- **43 postes E1 et 29 postes E2** postes ont été sélectionnés durant la rencontre de priorité de juin. **33 contrats E9** (postes E1 ou E2 mais pour lesquels l'enseignante ou l'enseignant n'a pas le OUI) ont été sélectionnés : **parmi ces 33 enseignantes et enseignants, 7 ont obtenu leur OUI**. Ce qui veut dire qu'un total de **105** enseignantes et enseignants (**36 %**) ont quitté la rencontre de priorité d'emploi avec un poste en voie de permanence, et **79** enseignantes ou enseignants (**27 %**) les ont retenus.
- **149 postes sont demeurés vacants**, et **30 de ces postes étaient E1 ou E2s (20 %)**. Plusieurs étaient composés de fractions de postes qui pourraient être combinés. Parmi les postes vacants restants, **100** étaient au primaire et **49** étaient au secondaire. Parmi les 149 postes vacants, **73 des postes étaient pour 50 % ou plus (49 %)**.

Cette année, la rencontre de priorité d'emploi se déroulera différemment en raison des changements à notre entente locale. La rencontre ne sera plus divisée en deux rondes, mais les enseignantes et enseignants auront la possibilité de sélectionner et de combiner immédiatement des postes pour lesquels elles ou ils sont qualifiés (catégorie et expérience pertinente telles que décrites à l'entente locale) quand leur tour viendra. La rencontre est prévue pour les 26 et 27 juin, en espérant que seule la première journée sera nécessaire pour compléter le processus.

Remerciements

Un grand merci à toutes les personnes déléguées qui travaillent dans leurs écoles ainsi qu'aux membres de notre formidable comité exécutif qui dévouent tellement de leur temps au SEP. Un merci spécial à Marie-Pier Michaud, qui ne sera pas de retour pour le prochain mandat. M-P a été d'une grande influence quant à ma décision de m'impliquer davantage auprès du syndicat, lorsque j'étais déléguée remplaçante il y a plusieurs années. Son énergie, sa perspicacité et son dynamisme nous manqueront!

Dernièrement, mais non des moindres, Matt Wilson et Pasquale Machado. Je ne pourrais imaginer effectuer ce travail sans votre assistance pour décortiquer le sens des clauses de notre entente collective, pour partager vos idées et pour généralement me fournir un soutien dans mon travail. Vous rendez mes journées plaisantes même durant les jours plus difficiles. Je vous suis tellement reconnaissante.

Erica Lamothe
Conseillère syndicale